

CAPD  
**Mardi 8 juin**  
Ineat-exeat,  
liste d'aptitude PE,  
accès à la hors classe  
  
**Fin juin**  
Groupe de travail du  
CTP

**Soirée débat**  
organisée par le SNUipp, la FCPE et  
la Mairie du 3ème  
**Les rythmes scolaires**  
**Mardi 22 juin 19h - 21h**  
à la Mairie du 3ème  
Avec Marie-Jo Challamel  
chargée de recherche INSERM  
spécialiste du sommeil de l'enfant.

**Conseil syndical du SNUipp**  
**mercredi 9 juin de 13h à 15h à la Bourse du Travail (Salles C et E)**  
Chaque syndiqué peut participer à cette instance de décision du syndicat  
**Ordre du jour :**  
- Bilan du congrès départemental  
- Suites du 27 mai : 24 juin et rentrée  
- RASED à Vaulx en Velin  
- Fonctionnement de la section en 2010-2011  
Une garde d'enfants est prévue, merci de nous informer de vos besoins.

# snuipp rhône informations

n° 29 - 04/06/2010  
prix : 0,15 €

## édito

**Vaulx en Velin / Décines**  
**Grève mardi 8 juin**  
**Mobilisation sur les RASED**



**Meeting à Lyon**  
**retraites : 60 ans à taux plein**  
**Judi 10 juin à 19h**  
Salle de la Mutualité, place A. Jutard (Lyon 3)  
Appel à signer :  
<http://www.exigences-citoyennes-retraites.net>

### **Communiqué commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA**

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le lundi 31 mai 2010 pour faire l'analyse de la journée de mobilisation du 27 mai pour l'emploi, les salaires et les retraites et pour envisager les suites.

Elles portent une appréciation positive sur la dynamique de mobilisation qui a rassemblé les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes alors que les annonces gouvernementales, notamment de reporter l'âge légal de départ en retraite, ont été faites 3 jours avant cette journée.

Les organisations syndicales rappellent que :

- \* la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires ;
- \* la reconnaissance de la pénibilité est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical ;
- \* la question des nouvelles ressources reste pleine et entière ;
- \* La situation de l'emploi se dégrade, notamment pour les jeunes et les seniors, nécessitant une autre politique de l'emploi.

Les orientations du gouvernement ignorent l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales. Le gouvernement, avec mépris, a affirmé vouloir maintenir le cap sans prendre en compte la mobilisation des salarié(e)s. Il écarte toute idée d'un véritable débat et distille son projet au fil de l'eau. C'est inacceptable. Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation éventuelle entre le public et le privé... autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions !

Rien n'est joué ! Le projet de loi devrait être présenté autour du 18 juin. L'intersyndicale se retrouvera régulièrement tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne. Elle précisera ses analyses, continuera à faire connaître ses propositions et affiner ses mots d'ordre. Elle continuera à convaincre les salarié(e)s que leur intervention est indispensable.

Elles décident et appellent les salarié(e)s du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010.





## Mosart : une symphonie de dangers !!

Des mails émanant des IEN demandent aux enseignants non grévistes de bien vouloir remplir un tableau extrait du logiciel mosart pour la journée du 27 mai 2010. Ces tableaux sont à retourner aux IEN pour le 10 juin. Les différents recours exercés et la non conformité de ce logiciel avec la loi ont conduit l'inspectrice d'académie à renoncer à faire émarger les enseignants grévistes ainsi que les directeurs. Il n'en reste pas moins que cette nouvelle procédure conduit à un nouveau transfert de charge de travail vers les circonscriptions, et ne manquera pas de susciter des erreurs dont les enseignants feront les frais. En outre, pour la première fois la mise en place de cette application permettrait l'élaboration d'un fichier informatisé des enseignants grévistes. (rappelons que la loi pourtant très contestable concernant la déclaration de grève indique très clairement que celle-ci ne peut être utilisée à d'autres fins). Il s'agit donc là d'une atteinte sans précédent au

droit syndical aussi inacceptable que dangereuse.

Le SNUipp appelle donc tous les collègues :

- à faire respecter leurs droits en demandant à l'IA d'effacer toute donnée personnelle y compris nom et prénom de cette application, conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 78 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés. Vous trouverez sur le site du snuipp ([http://69.snuipp.fr/IMG/doc/lettre\\_mosart.doc](http://69.snuipp.fr/IMG/doc/lettre_mosart.doc)) un modèle de courrier à l'Inspectrice d'Académie.

- les enseignants non grévistes à faire savoir aux IEN par tous moyens à leur convenance (mail, fax, courrier) leur non participation à la grève.

Le SNUipp appelle donc tous les directeurs et directrices à ne pas prendre part à cette opération de fichage en cautionnant ce dispositif et en le gérant. Parallèlement, le SNUipp nationalement comme départementalement s'adresse au ministère et à l'IA pour demander la suspension immédiate de ce traitement informatisé.

## Professionnalisation des AVS : tout reste à construire

25 000 personnes ont signé la pétition en faveur de la professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire, AVS. Les Organisations syndicales, FSU, CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, UNSA, ont été reçues par Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat à la Famille et à la Solidarité, en charge de la politique du handicap. Au cours de cette audience, les organisations syndicales ont été informées des dispositions qui seront mises en place à la rentrée concernant l'avenir des AVS actuellement contractuels de l'Education nationale, dont les contrats viennent à échéance en septembre. Un "dispositif transitionnel" prévoit notamment la reprise de 574 AVS par le biais de conventions avec des associations ou les services d'aide à domicile, soit 2,5% des emplois actuellement occupés et 5% des AVS rémunérés par l'Education Nationale. De plus, ce dispositif laisse dans la précarité, les AVS embauchés sous contrats aidés.

Puisque cette démarche n'intègre qu'une petite partie des revendications des organisations syndicales, tout reste à construire pour que ce dispositif aboutisse à un vrai métier au sein d'une nouvelle filière d'accompagnement qui doit être créée. Sa mise en oeuvre devra

faire l'objet d'une évaluation tant au plan national que local, associant toutes les parties concernées dans le cadre d'un comité de suivi.

Dans le cadre de cet échange avec la Ministre sur la problématique de la professionnalisation de l'accompagnant du jeune handicapé, les organisations syndicales estiment qu'il est nécessaire de mobiliser, au-delà du seul ministère de l'éducation nationale, tous les ministères (emploi, culture, jeunesse et sports...) permettant l'accès à l'autonomie du jeune handicapé. Le comité interministériel du handicap est donc concerné directement et se doit d'assumer pleinement son rôle en assurant la transversalité indispensable sur toutes les questions de la politique du handicap.

Les Organisations Syndicales rappellent leur exigence pour un métier d'Accompagnant du Jeune Handicapé avec un cadre d'emploi pérenne, garantissant les droits des salariés, et permettant aux jeunes handicapés, une pleine participation à la citoyenneté. Les Organisations syndicales continueront donc à se mobiliser sur ce dossier ainsi que ceux concernant l'emploi, le maintien dans l'emploi, la formation...

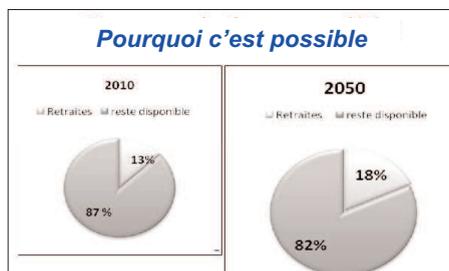
## Retraite-moi correctement

### D'autres choix

- Quels objectifs fixe-t-on pour les retraites ?
- Les salariés sont attachés au maintien du niveau de vie à la retraite; en conséquence, il y a nécessité d'augmenter les financements, d'envisager des droits nouveaux. C'est un débat de société ; chacun peut y prendre sa place

### Quels financements ?

- Mise à contribution des revenus qui y échappent : exonérations de cotisations sociales, stock-options, épargne salariale
- Accroissements des cotisations avec évolution de leur assiette (valeur ajoutée)
- Revenus fiscaux : taxation des revenus financiers et du patrimoine



Le PIB (c'est-à-dire les richesses produites en France) augmente considérablement jusqu'en 2050 et si on réserve une part plus importante au financement des retraites, ces dernières peuvent être financées !

### Financer les retraites, est-ce possible ?

- Premier choix politique  
- Accroître les ressources pour prendre en compte l'augmentation de la proportion des retraités : 5 à 6 points de PIB d'ici 2050
- Ou accepter la paupérisation des retraités, c'est-à-dire un retournement du mouvement historique qui a permis d'atteindre la parité du niveau de vie actifs/retraités

page 1

Edito

Grève du 8 juin

Conseil syndical

Meeting à Lyon

page 2

Mosart : une symphonie de dangers

Professionnalisation des

AVS

Retraite-moi correctement

page 3

Schéma d'emplois

2011-2013

**Actualités, mouvement, carte scolaire, promotions, ... toutes les infos sur internet**



<http://69.snuipp.fr>

Le bulletin SNUipp Rhône Informations est un outil d'information et de communication en direction des écoles du département du Rhône. Faites-le circuler ou affichez-le.

Participent à sa rédaction :

Bernard BAGAGGIA

Anne BOTTEON

Claude BRUSAPORCO

Christian DOMAS

Marie-Jeanne GARNIER

Benjamin GRANDENER

Fabien GRENOUILLET

Pascale JOURDAN

Caroline KOMORN

Patrick LABALME

Octavie LASNE

Yannick LE DU

Fabienne LOREAU

Delphine MORAND-

DUMARSKI

Françoise MOULINIER

Evelyne PERRIN

Laurent SERVONNET

### SNUipp Rhône Informations

Bulletin hebdomadaire

d'information

du SNUipp Rhône

BP 4583 69244 LYON

cedex 04

Tél : 04 78 27 41 50

[snu69@snuipp.fr](mailto:snu69@snuipp.fr)

Imprimé par l'association

École libérée

Directeur de publication :

Bernard BAGAGGIA

CPPAP : 0610 S 07361

ISSN : 1248-2927

Tirage à 3000 exemplaires

**A afficher**



## **Extraits du schéma d'emplois 2011-2013 envoyé début mai par le ministère aux recteurs**

### **Augmentation de la taille des classes dans le 1er degré**

... Hors cas ou situations spécifiques, les études et expériences les plus récentes indiquent que la diminution des effectifs dans les classes n'a pas d'effet avéré sur les résultats des élèves et que les très petites écoles ne s'avèrent plus toujours performantes.

L'augmentation de la taille des classes peut donc être globalement envisagée sans dégradation des résultats des élèves.

### **Réduction du besoin de remplacement dans le 1er degré**

Il s'agit pour l'académie d'explorer une voie qui consiste à organiser tout ou partie des sessions de formation continue en dehors des pics d'absence (automne et printemps) ou mieux, en dehors du temps scolaire (mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires)....

Dans le cadre de la réforme du recrutement, il est judicieux d'offrir à des étudiants la possibilité de se familiariser avec la pratique enseignante, en dehors des stages déjà prévus pour les étudiants en master.

### **Baisse de la scolarisation des enfants âgés de deux ans**

Les études disponibles ne démontrent pas que la scolarisation à deux ans constitue un avantage évident dans toutes les situations par rapport à d'autres modes de garde alternatifs.

En France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, en dix ans, le taux de scolarisation des enfants de deux ans dans les écoles publiques et privées sous contrat est passé de 34,8 % à 15,2%. Aux rentrées 2008 et 2009, la baisse a été proche de trois points.

Vous retiendrez les seuils suivants : 27 élèves pour les maternelles relevant de l'éducation prioritaire, 32 élèves pour les autres.

### **Sédentarisation des enseignants "hors la classe"**

Plusieurs scénarios doivent être examinés :

- suppression des seuls maîtres G (non-remplacement des départs en retraite et affectation en classe)
- suppression des maîtres G et des maîtres E ;
- un troisième scénario intègre, en plus du scénario précédent, la mise en extinction des psychologues scolaires

*Alors que la Cour des comptes vient de dénoncer l'insuffisance du pourcentage du PIB consacré à l'école primaire et d'indiquer que le nombre d'élèves poursuit son augmentation, le ministre demande, dans un document interne adressé aux recteurs d'académie en vue de la préparation de la rentrée 2011, l'examen et le chiffrage d'hypothèses inacceptables et insupportables pour l'avenir des élèves.*

*La volonté affichée de « ne pas dégrader les performances globales » ne se révèle être qu'un voeu pieux lorsque l'on étudie une à une la poursuite des mesures engagées et les décisions nouvelles. Il s'agit au contraire avec le schéma d'emploi 2011-2013 d'une véritable hémorragie d'emplois envisagée dans les écoles élémentaires et maternelles qui n'a qu'un but : ne pas remplacer un enseignant sur deux partant en retraite.*